MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision nº 2003 du 2 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1802612S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 22375 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2018 :

Delamarre Yann NIGEND : 181 379 NLS : 8 030 122

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2018 :

Issert Floriane NIGEND : 334 349 NLS : 8 057 730

Grandjean Charlène NIGEND : 318 970 NLS : 8 111 821

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2018.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig